



LE P'TIT CAVINIEN

Le P'tit Cavinien N° 28 Juin 2013

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La municipalité organise, comme à l'accoutumée, le concours des maisons fleuries. Ce concours concerne toutes les habitations puisqu'il n'y a pas d'inscription. Le jury sillonnera les rues de notre village au début du mois de juillet afin d'établir le classement.

Nous comptons sur vous pour l'embellissement de notre village.

La remise des prix de ce concours aura lieu au mois d'Octobre 2013.

Bonne chance à tous

BLEUETS du 8 MAI

Les Anciens Combattants (UNC) tiennent à remercier les Caviens pour leur générosité lors de la vente des Bleuets de France à la cérémonie du 8 Mai. La somme collectée s'élève à 55€ pour 20 bleuets vendus.



LE MOT DU MAIRE

Après un hiver long et rigoureux et un printemps maussade, enfin le beau temps est de retour.

On aurait pu se demander si le soleil n'était pas lui aussi entré dans une période de récession.

L'hiver et le printemps ont eu également une importante conséquence sur le budget chauffage de nos concitoyens. C'est pour cela que nous reconduisons la commande groupée de fuel cet été afin d'avoir un tarif moindre avec une importante quantité (près de 50 000 litres en 2012). Dommage que nous ne puissions le faire sur l'électricité et le gaz.

Je tiens, en mon nom et celui du conseil municipal, à remercier les agriculteurs et les artisans de Cugny pour leur esprit de solidarité car ils n'ont pas hésité à prendre tracteurs et autres engins pour dégager les routes de notre commune lors des épisodes neigeux de ce début d'année.

Le repas champêtre de la fin Août sera aux couleurs de l'Espagne, puisqu'une paella géante sera organisée sur la Grand'Place. Les invitations vous parviendront fin Juillet.

N'oubliez pas les festivités des 13 et 14 Juillet dont le programme vous a été remis dernièrement.

Bonnes vacances à toutes et à tous.



RANDO DU MUGUET 2013

Comme chaque année, le club de marche « Randonnées en Pays de Beine », a organisé sa sortie du 1^{er} mai.

A la recherche du muguet malheureusement rare cette année, dans les bois de Beaumont en Beine, cette sortie, placée sous le signe de l'amitié et de la convivialité, fait la joie des nombreux participants.

Crée en 2008, cette ballade, en partenariat avec la mairie, a été créée avant tout pour les habitants de la commune. Constat est fait sur le manque de participation des Cavinien. Peut-être la crainte de marcher 8 à 10 kilomètres vous fait peur, mais il faut oser. C'est à la portée de toutes et tous, même des enfants.

Nous terminons cette sortie par le pot de l'amitié et, pour ceux qui le souhaitent, d'un buffet campagnard.

Cette année, sous un ciel couvert, mais sans pluie, la « 5^{ème} Rando du Muguet », avec les membres des clubs de marche voisins, les bénévoles de l'association et la mairie de Cugny, a connu un beau succès avec 66 participants dont 51 au repas. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Fort de ce résultat, nous vous donnons déjà rendez-vous le 1^{er} mai 2014.

Rappel : « Randonnées en Pays de Beine » organise chaque 1^{er} dimanche du mois une sortie autour de Cugny, d'autres dans les villages voisins, où nous serions heureux de vous recevoir.

Contact :

Michel Monpays : 03 23 52 58 79

michel.monpays@wanadoo.fr

Anne Haution : 03 23 52 50 81

anne.haution-blot@nordnet.fr

Christiane Duvauchelle : 03 23 52 92 96

chriscugny@hotmail.fr

NOTRE MAIRIE

Heures d'ouvertures :

Mardi de 10h00 à 12h00

Jeudi de 17h30 à 19h00

Le premier samedi du mois de 8h00 à 10h00

Permanence :

Le Maire : le jeudi de 18h00 à 19h00 sur rendez-vous

Les Adjoints sont également à votre disposition et reçoivent sur rendez-vous à votre convenance.

CARTE DE PECHE

Les pêcheurs de Cugny peuvent se rendre au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture, afin de retirer la carte 2013.

Cette carte est gratuite et est exclusivement réservée aux habitants de Cugny.

Elle ne sera délivrée que sur présentation du permis de pêche validé pour l'année en cours.

Elle permet d'aller pêcher sur le plan d'eau situé entre St Simon et Ollezy.



Les participants de la rando du muguet 2013

CONCOURS DES DECORATIONS DE NOEL 2012

En janvier dernier, dans la salle des mariages, s'est déroulée une manifestation afin de récompenser les Cavinien(ne)s qui ont décoré leurs maisons à l'occasion des fêtes de fin d'année. Félicitations aux Cavinien(ne)s qui ont mis en lumière leur demeure, puisqu'il y avait 33 maisons illuminées qui ont participé à ce concours. Le jury a sillonné les rues de notre commune avant les fêtes de Noël et a établi le classement suivant :

- | | |
|---|--|
| 1 ^{er} M et Mme Berche Patrick | 2 ^{ème} Mr Lobbe Daniel et Mme Nicole Caron |
| 3 ^{ème} Mr et Mme Josse Jérôme | 4 ^{ème} Mr et Mme Sarrazin Daniel |
| 5 ^{ème} Mr et Mme Poidevin Jean Michel | 6 ^{ème} Mr et Mme Dessaint Ludovic |
| 7 ^{ème} Mr et Mme Clément Jacques | 8 ^{ème} Mr et Mme Lachèvre-Goujon Hugo |
| 9 ^{ème} Mr et Mme Prêtre Jean François | 10 ^{ème} Mme Hivet Elisabeth |

Chaque lauréat s'est vu remettre, offert par la municipalité, une composition florale et un bon d'achat.

Le jury était composé de Mr et Mme Chiraux Alain , Mme Gobeaux, Mr Lobbe Daniel et Mr Dournel Lionel.

Rendez-vous est donné en cette fin d'année 2013 pour un nouveau concours. Bonne chance à tous.



CHALLENGE INTER COMMUNAL DE BOULES

le Challenge Inter Communal de Boules aura lieu à la Neuville en Beine le samedi 3 Août 2013 à partir de 13h30.

Venez nombreux défendre haut et fort les couleurs de notre commune afin de reconquérir le trophée.

L'inscription est de 8€ par équipe avec une boisson offerte à chaque participant.

KERMESSE DES ECOLES

La kermesse de fin d'année scolaire aura lieu le samedi 29 juin 2013 à partir de 10h00 dans la cours des écoles de Cugny.

Le thème proposé par les enfants est le Petit Chaperon Rouge

Cette kermesse n'est pas exclusivement réservée aux parents d'élèves.

Venez nombreux apprécier le spectacle donné par les enfants et également passer un agréable moment.

NUMEROS UTILES

Gendarmerie :	17
Pompiers :	18
SAMU :	15
Mairie de Cugny :	03 23 52 50 28
Gendarmerie de St Simon :	03 23 64 59 17
Centre Anti-Poison :	0800 59 59 59
Drogues Infos :	0800 23 13 13
Allo Enfance Maltraitée :	119
EDF (dépannage) :	0810 33 32 02
France Télécom (dépannage) :	1013

Médecins de Flavy le Martel

Dct Gillot :	03 23 52 51 01
Dct Labeau :	03 23 52 50 51
Dct Magaud :	03 23 52 93 51

Infirmières

Mme Vaudoyer :	03 23 52 57 57
Mme Craindart :	03 23 52 94 52

Pharmacie de Flavy : 03 23 52 50 44

Ambulances La Féroise : 03 23 52 92 02

Carte de crédit perdue ou volée :
0892 70 57 05

Opposition chéquier : 0892 68 32 08

Infos Escroqueries : 0811 02 02 17

Téléphone portable perdu ou volé :

Bouygues Télécom :	0800 29 10 00
Orange :	0800 10 07 40
SFR :	1023

NOS JOIES—NOS PEINESDECES:

Eric BESSON	le 23 Novembre 2012
Guy ERB	le 11 Décembre 2012
Marie-Thérèse RENAUX	le 8 Janvier 2013
Lucette MONGIS	le 19 Février 2013
Gérard SZYMANSKI	le 14 Mars 2013
Mathilde POIRET	le 24 Mai 2013
Ginette HERVET	le 8 Juin 2013
<u>NAISSANCES :</u>	
Lucas KERVOT	le 16 Décembre 2012
Louis LETUPPE	le 9 Janvier 2013
Thiméo MICHEL	le 2 Avril 2013

BIBLIOTHEQUE

Suite à l'Assemblée Générale du 30 Janvier 2013, le bureau de l'Association « Lire à Cugny » se compose comme suit :

Président : Mr Claude MENNECART

Secrétaire : Mme Sylvianne RANSON

Trésorier : Mr Michel MONPAYS

Le bureau constate que les adhésions et la fréquentation de la bibliothèque ont progressé en 2012.

Il espère que cela va continuer car les Cavinienens ont à disposition un point de lecture de qualité.

La cotisation annuelle est fixée à 8€ par famille.

La bibliothèque est ouverte tous les mercredi de 18h00 à 19h00.

Afin de faire connaissance avec votre bibliothèque, celle-ci profitera de la brocante, le samedi 24 août 2013, pour faire une après-midi portes ouvertes de 14h00 à 19h00.

Le Président, Mr Claude Mennecart

TRANQUILLITE VACANCES

La gendarmerie veille sur les logements laissés vides pour les vacances. Voilà quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de Saint Simon, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Quelques incontournables avant de partir

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille ou sur votre mobile.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets de valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Ces quelques conseils de sécurité doivent vous permettre de passer de bonnes vacances !

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée ou adressée à la brigade de gendarmerie de Saint Simon (tél 03 23 64 59 17).

COMMENT TIRE UN FEU D'ARTIFICE

Un stage d'artificier a eu lieu au mois d'avril à la salle annexe de la salle des fêtes. Il a été dispensé par la société Euro Bengale de Sauville dans les Ardennes. Une quinzaine de personnes y a participé (stagiaires des communes de Cugny, Flavy...).



Eric Suan, formateur et artificier a précisé : « Nous organisons des stages d'artificier pour que les personnes soient habilitées à tirer des feux d'artifice. Pendant deux jours nous les sensibilisons au tir et leur enseignons toutes les mesures de sécurité. Il y a une partie théorique et une partie pratique. Nous tirons ensemble un feu d'artifice en fin de première journée. A la fin du stage nous leur remettons un certificat de qualification, niveau 1, qui leur permet de tirer les feux d'artifice dans les communes. Il faut que les stagiaires tirent au moins trois feux d'artifice en 5 ans pour garder la validité du certificat ».

Pour notre commune, Mrs Jean-François Prêtre et Jean-Paul Parent ont obtenu brillamment le certificat et vont pouvoir mettre en œuvre ce qu'ils ont acquis lors du feu d'artifice qui sera tiré le 13 juillet.

CALENDRIER DES FETES 2013

LES DATES A RETENIR

JUIN

18 Juin Appel du 18 Juin 1940

JUILLET

13-14 Juillet Fête Nationale

AOUT

3 Aout Concours de Boules Inter-Communal à La Neuville en Beine

24 Aout Brocante semi-nocturne organisée par la municipalité

24 Aout Porte ouverte de la Bibliothèque

25 Aout Repas Champêtre

SEPTEMBRE

8 Septembre Randonnée Ass. Randonnée en Pays de Beine au Forum Sportif à Clastres

OCTOBRE

25 Octobre Remise des Prix du Concours des Maisons Fleuries

NOVEMBRE

11 Novembre Armistice 1918

DECEMBRE

20 Décembre Noël des Employés Communaux

21 Décembre Fête de Noël des Enfants de la Commune

1^{er} dimanche de chaque mois Randonnée Pédestre organisée par l'Association Randonnée en Pays de Beine RdV à 8h45 sur la Grand'Place

Renseignements : Mme Haution au 0323525081 ou Mr Monpays au 0323525879

VOUS ETES NOS YEUX POUR CONTRER LES CAMBRIOLEURS

Lorsque vous êtes en vacances, au travail, partis en week-end, bref, lorsqu'il n'y a personne à la maison, celle-ci est davantage exposée au cambriolage.

Il existe le programme Voisins Vigilants, basé sur la collaboration entre bons voisins, prêts à défendre les intérêts des uns et des autres pour contrer les actes malveillants sur la commune.

Ce programme de surveillance de quartier offre à tous ses membres un mode de communication efficace.

Il récupère et fournit de l'information sur des individus ou des véhicules suspects.

Le dispositif s'appuie sur un tissu de personnes volontaires et de confiance, clairement identifiées. Ces référents sont le relais entre les habitants, le maire et la gendarmerie. Un échange d'informations peut alors s'installer. Ainsi, dès qu'ils ont connaissance d'un fait suspect, les voisins vigilants en informent le maire et les gendarmes et ces derniers interviennent systématiquement. Cela permet ainsi aux gendarmes de gagner un temps précieux et d'être plus réactifs et plus efficaces dans la résolution des enquêtes. En occupant le terrain, les voisins vigilants gênent aussi les repérages, et préviennent les cambriolages par une remontée organisée du renseignement. Les gendarmes quant à eux, n'hésitent pas à diffuser auprès de ces relais des messages de méthode et d'attention, ou des listes de véhicules recherchés.

Le dispositif du « voisin vigilant » a déjà fait ses preuves dans plusieurs municipalités (Holnon, etc.), ainsi qu'à l'étranger (États-Unis, Royaume-Unis, Allemagne, par exemple).

Partout, il a permis aux communes concernées d'améliorer leur qualité de vie, leur quiétude, et même de renforcer la cohésion des habitants d'un même quartier, devenus acteurs de leur propre sécurité.

C'est pour cela et devant la recrudescence des cambriolages sur notre commune depuis le début de cette année, que le Conseil Municipal a décidé de mettre en place cette participation citoyenne.

Une réunion d'information, destinée aux Cavinien, aura lieu dans le courant du mois de septembre avec les services de la gendarmerie afin de mettre en place ce concept sur notre territoire.

PORTE-DRAPEAU

Suite au décès de Mr Michel Lambert, il faut envisager le recrutement d'un nouveau porte-drapeau pour notre commune car nous avons un devoir de mémoire envers tous ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.

Si vous êtes intéressé par cette pratique traditionnelle et hautement symbolique, vous pouvez déposer votre candidature au secrétariat de la Mairie.

Nous appelons également les jeunes qui aimeraient se joindre à nous afin de perpétuer la mémoire et ne pas oublier tous les morts et les blessés de toutes les guerres et conflits à postuler.



Le Repas des Anciens 2013



La Cérémonie des Vœux 2013

ASSAINISSEMENT

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a décidé de reconduire pour cette année 2013 la subvention de raccordement au réseau d'assainissement, pouvant aller jusqu'à 1000€.

Nous conseillons, aux habitants qui sont raccordables au réseau, de faire les travaux rapidement afin de percevoir cette subvention.

Une fois les travaux effectués, il vous faudra appeler le SAVC au **03 23 63 82 54 (le matin de 9h00 à 11h30)** afin qu'un rendez-vous soit pris avec VEOLIA pour la certification de votre branchement.

Dès que la conformité de votre branchement est validée, il ne vous reste plus qu'à transmettre les copies de la facture et du certificat de conformité au SAVC pour le paiement de la subvention.

Rappel : Même si les travaux sont effectués par vous-même, vous avez droit à cette subvention avec les factures d'achat de vos divers

DECHETS VERTS

Comme l'an dernier, une benne sera mise à la disposition des habitants, sur la Grand'Place, pour recevoir les déchets verts (tailles, tontes, ...) les jours suivants :

Jeudi 27 Juin 2013 de 9h00 à 16h00

Jeudi 25 Juillet 2013 de 9h00 à 16h00

Jeudi 29 Août 2013 de 9h00 à 16h00

Jeudi 26 Septembre 2013 de 9h00 à 16h00

Jeudi 31 Octobre 2013 de 9h00 à 16h00

Jeudi 28 Novembre 2013 de 9h00 à 16h00

Jeudi 26 Décembre 2013 de 9h00 à 16h00



DESTRUCTION DE NIDS D'HYMÉNOPTÈRES

Avant, pour détruire un nid de guêpes, de frelons, etc, on faisait appel aux pompiers. Maintenant, l'intervention des pompiers ne se fait qu'en cas de danger immédiat (dans un lieu public, une école, ...) et que le traitement ne peut attendre l'intervention d'un professionnel.

Au cours des années le remplacement des espèces communes par d'autres beaucoup plus dangereuses, telle que le frelon asiatique, demande un traitement de plus en plus technique et ne laisse pas de place à l'improvisation.

Si vous constatez la présence d'un nid de guêpes, de frelons ou autre dans votre propriété, votre environnement n'hésitez à contacter l'entreprise SAART de Benay (02) qui se chargera de sa destruction.

Les prix varient, par intervention, entre 75€ et 150€ en fonction de l'accessibilité.

Contact au 03 23 07 89 59 ou au 06 07 42 38 80

LES ARTISANS DE CUGNY

Mr Lilian Conty	Electricien	Tél : 03 23 52 58 70 ou 09 75 51 53 39
Mme Isabelle Rigaux	Toilettage Canin	Tél : 06 98 00 45 37
Mr Ludovic Idez	Plomberie-Chauffage	Tél : 03 23 57 28 80
Mr Philippe Nicolas	Bât Pro Rénovation	Tél : 09 61 40 81 86 ou 06 07 84 09 88
Mr Fabien Catel	PC-Zen Informatique	Tél : 06 80 98 64 94
Mr Bruno Letuppe	Couverture Menuiserie	Tél : 03 23 52 55 32
Mr Didier Monfray	Horloger	Tél : 03 23 52 59 13
Mr Poidevin Johny	Tôles Imitation Tuiles	Tél : 06 62 95 84 98

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE A DOMICILE

Le Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile du Canton de Saint-Simon et de ses environs (SIAD) peut vous apporter son aide pour :

- Une Aide à Domicile :

Le tarif est de 15,00€. Une participation de votre caisse de retraite ou de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est possible.

Ce service est déductible des impôts à hauteur de 50%

- Le Portage de Repas à votre Domicile :

Le tarif est de 7,00€ le midi et 8,50€ midi et soir

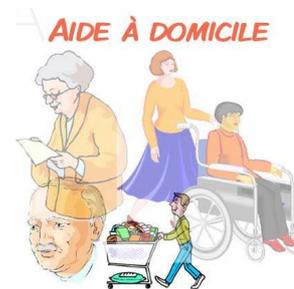
Le portage des repas peut être pris partiellement en charge avec l'APA.

- Un Véhicule pour une Sortie :

Pour un rendez-vous médical, faire les courses, aller chez le coiffeur,

Le tarif est de 9,00€ par heure. La 1ère heure est indivisible et ensuite au quart d'heure.

Service ouvrant droit aux avantages fiscaux selon les conditions nationales.



VOUS AVEZ PLUS DE 60 ANS
VOUS POUVEZ PEUT-ETRE BENEFICIER DE CES SERVICES
LE SIAD EST A VOTRE ECOUTE ET SERVICE
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
APPELEZ LE 02 23 63 24 35

SIAD - 58 Avenue de la Victoire 02480 JUSSY

DEPISTAGE DU CANCER

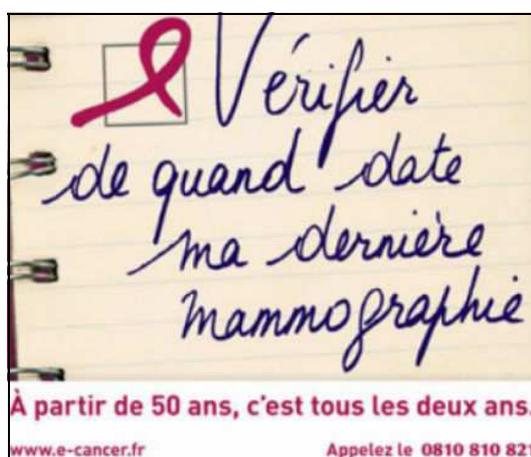
Dépistage gratuit du cancer

profitez-en, ne passez plus à côté de votre santé !

Madame, vous avez entre 50 et 74 ans, vous avez reçu ou allez recevoir une invitation à bénéficier, tous les deux ans, d'une mammographie, prise en charge à 100%, avec double lecture.

Faire une mammographie, c'est mettre toutes les chances de votre côté pour rester en bonne santé.

Parlez-en à votre médecin!



Madame, Monsieur vous avez entre 50 et 74 ans, vous avez droit, GRATUITEMENT à un test de dépistage par la recherche du sang dans les selles.

C'est simple et tellement important



**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter
AISNE PREVENTIS au 0800 137 300 (appel gratuit)**



Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 22 Février 2013 à 20 H 30

Présents: Tous sauf N.Deligny et B Delhaye

Secrétaire : J Clément

Lecture et signatures du compte rendu

ORDRE DU JOUR

AGENTS RECENSEURS : Le Conseil décide de leur reverser par moitié, sous forme de prime, la dotation reçue par la commune de la part de l'INSEE. Délibération prise.

AGENT TECHNIQUE : Le Conseil décide d'embaucher Pascal TAVERNIER en remplacement de José RENAUX au poste d'adjoint technique stagiaire à partir du 1^o avril 2013. Délibération prise.

PHOTOCOPIEUR: Le Conseil décide de remplacer le photocopieur et de prendre un contrat de location et de maintenance auprès de la société RICOH. Délibération prise

ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS : Le Conseil décide de répartir les travaux sur plusieurs années et de commencer cette année par la salle des fêtes et l'Eglise. Un dossier de demande de subvention sera monté au niveau de la DETR. Délibération prise

SIGNALISATION ROUTIERE : Afin de pouvoir faire appliquer l'arrêté de stationnement des panneaux seront placés aux entrées du village .L'achat sera prévu au budget 2013.

VIDEO-PROTECTION : Monsieur le Maire présente un devis de vidéo protection suite aux vols commis dans la commune. Le Conseil demande un temps de réflexion .A voir.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : Un jeune de la commune participant au rallye 4L Trophy demande une aide. Une subvention de 150€ lui sera accordée lors de la mise en place du budget.

QUESTIONS DIVERSES

Commission des impôts: M Le Maire fixe la date de réunion le 12 mars 2013 à 19 heures.

Course cycliste : vu les problèmes rencontrés en 2012, le Conseil ne souhaite pas autoriser de nouvelles courses.

Rythmes scolaires : Suite à la réunion du Conseil d'école, un report d'application sera demandé pour la rentrée 2014

Elections : Monsieur le Maire fait part de la proposition de modification des modes de scrutin par élection de listes complètes .Le panachage serait interdit.

Vitesse excessive : Beaucoup d'automobilistes traversent la commune trop rapidement ! Des contrôles routiers seront demandés

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 12 Avril 2013 à 20 H 30

Présents: Tous sauf M B.Delhayé

Secrétaire: N.Deligny

Lecture du compte rendu et signatures

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 et COMPTE DE GESTION 2012:

Investissement :	Recettes : 78 566.87
	Dépenses : 39 963.16 + Déficit 2011: 51 669.99
	Solde : - 13 066.28
Fonctionnement :	Recettes : 253 902.59
	Dépenses : 239 793.39
	Excédent : 14 109.20
	Excédent de clôture : 1 042.92 €

Comptes votés par 10 voix pour et une abstention

BUDGET PRIMITIF :

Investissement :	Recettes	36827.63 €
	Dépenses	36827.63
Fonctionnement :	Recettes	249916 €
	Dépenses	249916 €

Budget voté à l'unanimité

DELIBERATIONS

Affectations des résultats: Suite au compte administratif 2012, le conseil accepte d'affecter la somme de 14 109.20€ au compte 1068 et la somme de 13 066.28 € au compte 001. Délibération prise.

Vote des 3 taxes: Le conseil décide de maintenir les mêmes taux pour les taxes communales que l'an dernier ; à savoir : Taxe d'habitation 11%, Foncier bâti 11% et Foncier non bâti 26%. Délibération prise.

Ligne de Trésorerie : Mr le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès du CRCA pour régler les dépenses urgentes. Le Conseil accepte . Délibération prise

Subventions aux Associations : Le Conseil établit le montant des subventions communales . Délibération prise

Contrat d'entretien des cloches : Le Conseil accepte de renouveler le contrat de maintenance auprès de l'entreprise Lepers. Délibération prise

Procédure de reprise au cimetière : Le Conseil accepte de mettre en route la procédure de reprise des sépultures abandonnées .Délibération prise

QUESTIONS DIVERSES

Sécurité dans le village : La vigilance de tous est demandée pour relever tout mouvement bizarre dans son quartier. Noter les numéros des véhicules !